République Française | Département du Bas-Rhin

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAVERNE - MARMOUTIER - SOMMERAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2017

Délibération n° 2017-50

Président : Dominique MULLER
Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 65
Présents : 54
Pouvoirs : 9
Absent : 2
Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 mars 2017.
Secrétaire de Séance élu : M. Mickaël VOLLMAR.

* * * * *

FINANCES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017.

Rapporteur : Roger MULLER, Vice-Président.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les EPCI de plus de 3.500 habitants et doit se tenir dans les deux mois précédents l'adoption du budget primitif (Art L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En cas de fusion de Communautés le DOB n'est pas obligatoire mais il a été jugé opportun par l'exécutif que des discussions préalables à la présentation du budget puissent avoir lieu.

Sur la base du constat d'exécution des budgets des deux anciennes CC, le nouveau Conseil Communautaire est notamment appelé à rendre un avis sur les propositions formulées en matière de politique fiscale, de prévision en matière de recettes maîtrisables par l'EPCI et de dégager les priorités d'investissement en fonction des capacités financières.

REÇU LE :
- 6 AVR. 2017
A LA SOUS-PREFECTURE

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'inscrit dans un contexte politico-économique défini par le législateur dans le cadre de la loi de finances pour ce qui concerne les EPCI mais également dans des contraintes locales issues de la fusion.

Les éléments de contexte :

- L'inflation est estimée à + 1,2%.

- Le taux de révision des bases de la fiscalité locale est fixé à **+0,4%** pour les taxes foncières et d'habitation.

- Une participation du bloc intercommunal à la résorption des déficits publics à travers la DGF est reconduite en 2017 dans des proportions inférieures à celles des années précédentes,

- La nouvelle intercommunalité devra se positionner sur plusieurs sujets en matière de fiscalité :

    - la définition d'une politique d'abattement général TH harmonisée **ayant un impact direct sur les recettes et sur les ménages concernés,**
    - **la durée de lissage des taux de la fiscalité** ménage sans impact sur les recettes de la collectivité mais sur l'imposition individuelle,
    - **la fixation d'une cotisation minimum de CFE** susceptible de générer des recettes supplémentaires avec impact sur les entreprises concernées,
    - l'harmonisation des exonérations fiscales,
    - la reconduction (pour ex CCRS) et l'extension d'une Dotation de Solidarité Communautaire (400 K€ au niveau de l'ex CCRS)

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Les résultats d'exécution des budgets des deux anciennes CC ont été agrégés et après affectation des résultats corrigés des restes à réaliser 2016, le report de l'excédent antérieur s'élève à :

2.809.965 €

LA DETTE

L'encours de la dette de la nouvelle entité s'élève au 1er janvier 2017 à 15.228.000 € dont 4.260.000 € issue de l'ancienne CCPMS et 10.968.000 € de l'ancienne CCRS.

L'annuité de la dette pour 2017 s'élèvera à 2.291.000 € dont 444.700 € d'intérêts.

LES EVOLUTIONS PREVISIONNELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La rubrique ci-dessous décrit chapitre par chapitre en dépenses comme en recettes les réalisations 2016 des deux anciennes CC et **une estimation de prévision pour 2017 non finalisée à ce stade.**

- **Les recettes.**

1. Les produits des services.

Ce chapitre recense les recettes brutes issues de l'exploitation des services communautaires.

70 Produits des services	**2016**
CCRS	2 390 404 €
CCPMS	372 878 €
TOTAL	2 763 282 €

La prévision 2017 est estimée à ce stade à 2.600.000 €.

Les principales inscriptions concernent :

- Le produit des entrées au CNI : 800 K€
- Les participations des parents en petite enfance (MD+MS+HGMA) : 395 K€
- Les participations des parents en ALSH (hors périmètre Ville de Saverne) : 730K€
- Les remboursements des communes pour services mis à disposition (secrétaires de Mairie, archiviste…) : 122 K€
- Le remboursement des frais de repas entre la Ville de Saverne et la CC (337.000 €)

Pour l'ancien périmètre CCRS la prévision de recette a été minorée dans l'attente du dénouement du litige concernant le remboursement des TAPS.
Les recettes issues des participations parentales sont également prudentes.

2. Les impôts et taxes.

73 Impôts et taxes	**2016**
CCRS	12 015 128 €
CCPMS	2 493 633 €
TOTAL	14 508 761 €

La prévision pour 2017 est estimée à ce stade à 15.300.000 € tenant compte du versement de l'impôt économique de l'ex CCPMS.

Pour 2017, le produit augmente du montant de la fiscalité professionnelle reversée aux communes de l'ancienne CCPMS à travers les attributions de compensation provisoires.

On peut estimer à ce stade que le produit pourra évoluer du fait de l'augmentation de 0,4% des bases fiscales ménage, soit un montant supplémentaire d'environ 45 K€.

A ce stade aucun impact d'ajustement des taux n'a été pris en compte.

Le débat sur cette question est directement lié à l'harmonisation de l'Abattement Général à la Base et à son impact. Des simulations complémentaires ont été sollicitées auprès des services fiscaux et du Cabinet DELOITTE.

A noter qu'une étude d'optimisation fiscale a été lancée sur l'ancien périmètre CCRS dont les premiers effets sont attendus en 2017 (fiscalité professionnelle et fiscalité ménages).

3. Les dotations et participations.

74 Dotations et participations	**2016**
CCRS	3 531 515 €
CCPMS	616 276 €
TOTAL	4 147 791 €

Le montant de la DGF 2017 tiendra compte des conséquences de la fusion, du bénéfice de la DGF bonifiée mais également de l'impact du prélèvement pour le redressement des finances publiques.
Des simulations ont été sollicitées et disponibles première quinzaine du mois de mars.
Pour ce chapitre, des estimations prudentes de recettes de la CAF et autres organismes ont été retenues. La prévision tient également compte de la fin de l'aide l'Etat pour un agent en contrat aidé.

4. Les produits de gestion courante.

75 Autres produits de gestion	**2016**
CCRS	796 715 €
CCPMS	827 €
TOTAL	797 542 €

Ce chapitre retrace pour l'essentiel la perception de loyers sur le patrimoine immobilier de l'ex CCRS.
La prévision 2017 tiendra compte en outre du reversement d'un excédent de l'ordre de 147.000 € du budget annexe de la ZAC Marmoutier.

La prévision pour ce chapitre est estimée à 700.000 €.

5. Les atténuations de charges.

Ce chapitre comprend les reversements de frais de personnel depuis les budgets annexes et les récupérations d'indemnités journalières en cas de maladie.
Pour ce chapitre, la recette est estimée à 225.000 €.

013 Atténuation de charges	**2016**
CCRS	143 751 €
CCPMS	70 050 €
TOTAL	213 801 €

- **Les dépenses.**

- Les charges à caractère général (chap 011).

011 Charges à caractère général	**2016**
CCRS	3 462 689 €
CCPMS	575 417 €
TOTAL	4 038 106 €

Ce chapitre comprend l'ensemble des frais de fonctionnement des différentes structures de l'EPCI.
A ce stade d'avancement de la préparation budgétaire, une prévision tangible ne peut être donnée.
Néanmoins au vu des projets de travaux de gros entretien dans les bâtiments et du coût des fluides, la prévision budgétaire pour ce chapitre sera en nette progression.

- Les charges de personnel.

A ce stade, la prévision s'élève à 7.198.000 € tenant compte du transfert du personnel technique aux communes de l'ancienne CCPMS, du non renouvellement d'un emploi aidé et de la suppression courant 2017 de deux postes administratifs suite à départ en retraite.

012 Charges de personnel	**2016**
CCRS	6 067 014 €
CCPMS	1 200 459 €
TOTAL	7 267 473 €

- Les charges de gestion courante.

65 Charges de gestion courantes	**2016**
CCRS	689 166 €
CCPMS	511 372 €
TOTAL	1 200 538 €

Ce chapitre comprend notamment :

- Une subvention de 203.000 € au RAJ,
- Une subvention de 93.000 € à la crèche parentale les Bambins,
- Une subvention de 42.000 € à la MEF,
- La subvention d'équilibre à l'EPIC pour 255.000 €,
- La prise en compte du déficit du budget annexe Hôtel Alsacien (375.000 €),
- La prise en compte du déficit de la ZA de Singrist (230.000 €),
- La couverture du déficit du budget annexe OT/CIP à hauteur de 197.000 €,
- La contribution au SDIS (ex-périmètre CCPMS) à hauteur de 165.000 €.

La prévision 2017 s'élève à ce stade à 1.831.000 € compte tenu de la prise en compte de l'apurement des déficits des BA Hôtel Alsacien et ZA Singrist (605.000 €).

- Les charges financières.

Une légère baisse des intérêts de la dette est prévue conformément au rythme d'amortissement des prêts. Aucun emprunt n'a été contracté en 2016.
La prévision pour l'intérêt de la dette s'élève à 444.700 €.

66 Charges financières	**2016**
CCRS	420 146 €
CCPMS	136 684 €
TOTAL	556 830 €

- Les atténuations de produits.

014 Atténuation de produits	**2016**
CCRS	7 189 406 €
CCPMS	226 925 €
TOTAL	7 416 331 €

Ce chapitre retrace les dépenses obligatoires résultant de l'attribution de compensation, du FNGIR et du FPIC.

Ce chapitre augmentera de manière conséquente en raison de :

- L'attribution de compensation provisoire versée aux communes de l'ex CCPMS : 860.872 €
- La prévision d'une dotation de solidarité communautaire à hauteur de 500.000 €
- Le reversement de deux exercices de taxe de séjour à l'EPIC : 80.000 €
- Le versement au FPIC (uniquement part intercommunale) est estimé à : 182.360 €
- Le FNGIR à raison de 2.054.065 €

Dans sa séance du 2 mars 2017, la commission des finances a longuement débattu de l'opportunité de prévoir une dotation de solidarité sur le modèle existant dans l'ex CCRS.
En effet, il s'agit d'une dépense de fonctionnement importante qui permettait jusqu'alors de compenser le poids du FPIC payé par les communes.
Outre cet avantage, cette dotation a permis d'apporter une contribution directe à toutes les communes, ce que les fonds de concours ne permettaient pas.

La commission a estimé majoritairement qu'il convenait de reconduire une telle dotation, dont le montant sera arrêté au stade du budget primitif, en y incluant une part destinée au financement de l'impression des bulletins communaux.

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Au stade des orientations budgétaires, le programme d'investissement 2017 prend en compte les éléments suivants (chiffrages bruts) :

- Engagement du projet de construction de la Maison de la Petite Enfance à Marmoutier : un crédit d'amorce sera proposé au BP 2017 comprenant les études préalables et les premiers travaux.
- Engagement de la construction du périscolaire à Otterswiller : ce projet est au stade APD et en attente de décision de subvention DETR. Un crédit d'amorce sera également proposé pour engager les travaux.
- Programme de voirie 2017 de l'ex-périmètre de la CCPMS : 500.000 € seront proposés.
- Remplacement des bornes de l'aire d'accueil des gens du voyage : 155.000 €.
- Travaux de gros entretien au Centre Nautique Intercommunal : 42.000 € estimés et provision en cas de panne en cours d'année.
- Renouvellement de divers mobiliers et matériels informatiques dans les différents services : 60.000 €.

- Renouvellement de matériel informatique : 52.900 €.
- Travaux dans les écoles à Marmoutier – salles de classes.
- Participation au déploiement du très haut débit : les appels de fonds de la Région ne sont pas prévus avant début 2018.
- Travaux de sécurité dans les écoles à Marmoutier et Allenwiller projetés pour environ 34.000 €.
- Travaux AD'AP dans les écoles de l'ex-périmètre CCPMS : environ 43.000 € (tranches 2016 et 2017).
- Travaux AD'AP dans divers bâtiments ex périmètre CCRS : montant à arbitrer selon priorités.
- Fonds de concours aux communes de Marmoutier et Sommerau pour des travaux d'éclairage public et aménagement d'un arrêt de bus : 97.000 €
- Fonds de concours ex périmètre CCRS pour la réalisation de documents d'urbanisme : 20.000 €.
- Subventions d'investissement à des particuliers dans le cadre du PIG Rénov'Habitat : 40.000 €.

Les recettes liées à ce projet seront également prévues au prorata de la dépense.

LES BUDGETS ANNEXES

- **BA Service Technique Intercommunal**

Ce budget est supprimé avec effet du 31/12/2016.

- **BA assainissement ex périmètre CCPMS.**

Ce budget est transféré au SDEA au 01/01/2017.

- **BA Ordures ménagères.**

Les anciens BA sont agrégés. Il reste à débattre de la poursuite de la collecte des bio-déchets sur l'ancien périmètre CCRS. A noter que le résultat d'exécution 2016 de la CCPMS est à corriger de la non facturation du deuxième semestre 2016.

- **BA Hôtel Restaurant Alsacien**

Ce budget annexe présente un déficit d'environ 375.000 € dont l'apurement sera prévu au budget 2017.

- **BA Centre d'Interprétation du Patrimoine**

Il s'agit d'un budget de fonctionnement équilibré grâce à une subvention d'équilibre : 197.000 €.

- **BA ZA Singrist**

L'opération est close avec un déficit de l'ordre de 230.000 €.

- **BA ZAC Marmoutier**

L'aménagement a été confié à une société privée par voie de concession d'aménagement. Un reversement de 500.000 € vers le budget général est programmé en 2017.

- **BA ZA Martelberg**

Outre l'entretien des espaces verts, la prévision budgétaire doit permettre d'engager les travaux de création de la voie d'accès à la zone depuis le rond-point de l'Europe mais également d'effectuer les plantations complémentaires demandées par l'autorité environnementale.
Il est également prévu de faire apposer une signalétique directionnelle au niveau du rond-point et à l'intérieur de la zone.
A noter que deux acquéreurs potentiels ont confirmé leur intérêt pour l'achat d'une parcelle. Deux autres contacts sont également bien avancés.

- **BA ZA Eigen**

Pas de travaux prévus en dehors de l'entretien courant.

- **BA ZA Faisanderie**

C'est ce budget qui supportera les coûts liés au projet d'extension de la société KUHN à l'issue de la procédure de déclassement de la forêt de protection. Les frais de portage de la forêt de Bossseslshausen seront imputés sur ce budget.

- **BA ZA Steinbourg-Aérodrome**

Le permis d'aménager a été obtenu fin 2016 et des travaux de curage de fossé ont été entrepris. La phase finale des études en vue de la consultation des entreprises a été engagée permettant d'engager cette dernière au printemps. La pré-commercialisation n'a pas démarré pour le moment.

- **BA ZC Saverne Est**

Ce budget a été créé pour porter l'aménagement du secteur compris entre le quartier des Gravières, la Zone du Kochersberg et le Centre Nautique et particulièrement la création d'une voie de liaison entre la RD 1004 et la rue d'Otterswiller. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2013 restée sans suite pour le moment.

CONCLUSION

L'examen des comptes administratifs des deux anciennes communautés de communes a permis de constater une fragilisation de la situation de l'ancienne CCRS depuis plusieurs exercices conduisant à une Capacité d'Autofinancement nette négative. Bien que celle-ci se redresse en 2016, les évolutions en dépenses et recettes de fonctionnement conduisent à constater un effet ciseau dont il convient de se dégager.
Il convient de préciser que ces évolutions résultent de services supplémentaires rendus à la population, notamment en matière de Petite Enfance et d'Enfance par l'augmentation des capacités d'accueils.

L'agrégation des comptes et les prévisions budgétaires 2017 telles que connues au moment de la rédaction des présentes, laissent apparaître une ponction probable sur l'excédent reporté réduisant ainsi la capacité d'autofinancement future des projets d'investissements à venir et un recours plus important à la dette.
Une telle évolution n'est pas soutenable à moyen terme et remettrait en cause la possibilité de porter certains projets.

Par conséquent, le recours à un ajustement de la fiscalité ne peut être écarté tout en mettant en chantier un programme d'économies de fonctionnement.

Ce débat doit également tenir compte des décisions à prendre en matière d'harmonisation de l'Abattement Général à la Base sur la taxe d'habitation (impact budgétaire) et de lissage des taux (impact fiscal individuel sans impact budgétaire) à l'égard des contribuables.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation des orientations budgétaires 2017.

Ont signé au registre les Membres présents,
pour extrait certifié conforme,

Saverne, le 17 mars 2017

Le Président

Dominique MULLER

Communauté de Communes
Saverne
Marmoutier
Sommerau

REÇU LE :

- 6 AVR. 2017

A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SAVERNE